

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2598

AVIS PUBLIC est donné que le 7 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2598 intitulé :

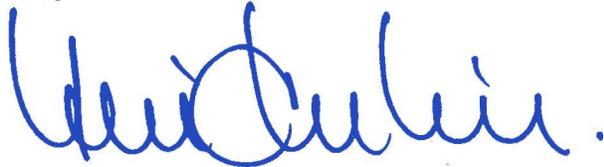
« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de permettre l'usage « Industrie de fibres et de filaments artificiels et synthétiques » dans la zone I-01-28 et d'apporter des modifications à la grille des spécifications pour cette zone »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 9 octobre 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 11 octobre 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 15^e jour d'octobre 2024.

Le greffier,



René Chevalier